
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE A LA LONGEVILLE – LE 08 SEPTEMBRE 2014

Présents : Tous les membres de l'Assemblée, à l'exception de Ms Gilbert MARGUET, Fabrice TYRODE. M. Jean-Claude MAIRE remplace M. Gilbert DORNIER

En préambule, Mme JOLIOT souhaite la bienvenue à M. Pierre COMBE : maire par intérim de Aubonne aux 2 nouveaux conseillers communautaires de Gilley : Mme Claire BIROST / M. Cédric BOURDENET

I – REFLEXION – SCOT PAYS DU HAUT-DOUBS

Après avoir exposé brièvement les objectifs du Schéma de Cohérence Territoriale, en terme d'Aménagement et de Développement du Territoire et sa vocation, à servir de cadre de référence à l'ensemble des politiques sectorielles : l'Habitat, l'Urbanisme, l'Environnement, les Déplacements, l'organisation de l'Espace
Mme JOLIOT cède ensuite la parole à M. Philippe PICHOT : Chargé de Mission du Pays du Haut-Doubs.

En quelques mots, il présente la logique du Schéma de Cohérence Territoriale, imposé par la loi du 12/07/2010 dite « Grenelle II » à l'ensemble des territoires à compter de 2017. Environ cinq années sont nécessaires pour finaliser un SCOT, qui constitue une véritable Stratégie de Développement Territorial, à échéance de 20 ans
Il expose ensuite que l'Année 2015 sera fort chargée et que la prochaine étape consiste en la mise en place de la structure opérationnelle, sous la forme d'un Syndicat Mixte, à laquelle les 5 Communautés de Communes du haut-Doubs seront adhérentes

La question centrale pour le Haut-Doubs, se résume à la problématique d'une évolution constante de population, avec une augmentation de 30 % à échéance de 2040 et de l'adaptation du Territoire à ces nouveaux besoins.
Certains élus regrettent néanmoins une telle approche, qui constitue en quelque sorte, un retour en arrière, en référence à la Planification.

Pour poursuivre, il insiste sur la candidature au programme européen Leader, à mener en parallèle, et qui permettrait une mobilisation financière non négligeable, mais qui implique un engagement de la part des élus. Le projet doit être déposé pour février 2015

En effet, il convient de recenser d'ici la fin de l'Année, les projets émergents et ainsi identifier des axes de développement porteurs. Mais déjà, de grandes thématiques se dégagent : la Ressource en Eau / des Energies Renouvelables / Services à la Population
A cet égard, M. JL FELDER pense qu'une réflexion commune est essentielle et garante de davantage d'efficience

☞ **La proposition d'adhérer au futur Syndicat Mixte du S.C.O.T. est validée à l'unanimité, moins une abstention.**

S'agissant de la suite, Mme JOLIOT expose que cette adhésion est néanmoins subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes, donnés dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la Communauté.

A ce titre, la délibération de la Communauté sera notifiée aux 16 communes au plus vite

Concernant l'adhésion au futur Syndicat Mixte, Mme C. JACQUET demande davantage de précisions quant au Budget. Pour l'instant, peu d'informations sont disponibles dans la mesure où elles sont surtout conditionnées à l'éligibilité à des programmes : type Leader qui ont vocation à financer largement les Dépenses d'Ingénierie

II – ASSAINISSEMENT COLLECTIF INTERCOMMUNAL – VAL SAUGEAIS

Mme la Présidente rappelle les problèmes récurrents de la S.T.E.P. de Ville-du-Pont liés à une saturation de l'Ouvrage en terme traitement des Eaux Usées (les limites de charge polluantes sont régulièrement atteintes)

Elle informe en conséquence l'Assemblée de l'engagement dès cet Automne d'une Etude-diagnostic du Système d'Assainissement du secteur du Val saugeais, y compris la S.T.E.P. et les Postes de Refoulement, pour identifier et localiser les problèmes techniques, mais aussi évaluer les perspectives de développement tant résidentiel qu'agroalimentaire.

Sur des bases tangibles, différentes propositions de travaux seront préconisées et chiffrées pour envisager la solution la mieux adaptée à une configuration des lieux.

Ce dossier est susceptible de bénéficier de l'aide du Conseil général et de l'Agence de l'Eau (environ 60%). Les crédits étaient inscrits au Budget 2014.

III – TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE - ASSAINISSEMENT

Mme JOLIOT évoque la Loi du 27/01/2014 qui implique le transfert automatique du Pouvoir de police spéciale, en terme d'Assainissement pour les Communautés de Communes qui exercent cette compétence, en rappelant toutefois que le Pouvoir de police générale du Maire, ne peut en aucun cas être transféré (ce dernier vise à assurer la Sécurité, la Salubrité et la Santé publique sur le territoire communal,

Est ainsi transférée, en l'absence d'opposition du Maire :
La police de la Réglementation de l'Assainissement Collectif et Non Collectif : Règlement d'Assainissement, dérogation au Raccordement public de Collecte ...)

La loi prévoit tout de même la possibilité pour les communes de s'opposer par arrêté à ce transfert automatique dans un délai de 6 mois

IV – VALIDATION DES TARIFS

► Redevance de Ski de Fond : Parmi les tarifs à valider par la Communauté, ceux de la Redevance de Ski de Fond sont à fixer chaque année, sur proposition de tarifs de Haut-Doubs Nordique, avec une augmentation de 2 Euros pour cette saison

A titre d'informations, la Communauté assure la gestion et la perception des ventes, mais les ventes s'effectuent sur les 4 sites nordiques du Secteur : Gilley, la Chaux-de-Gilley, Arc-sous-Cicon et Hauterive-la-Fresse

► **Concernant les Tarifs d'Assainissement Collectif** : ceux-ci seront évoqués lors de la prochaine Assemblée, à l'issue d'une Réunion-Bilan pour chaque secteur

V- QUESTIONS DIVERSES & INFORMATIONS

► **Recomposition du Conseil communautaire**

Bien que ce sujet revête un intérêt majeur, il convient seulement de prendre acte de l'arrêté préfectoral, qui vise à modifier la composition du Conseil communautaire. Il s'agit de la conséquence de l'invalidation par le Conseil constitutionnel, le 20 juin 2014, des dispositions de l'article L.5211-6-1 §1 du CGCT en terme d'accord local.

Initialement composé de 24 Conseillers, ce dernier dispose désormais de 27 délégués.

Ainsi, la possibilité pour les communautés de conclure un accord local sur le nombre et la répartition des sièges est désormais exclue. Ces derniers sont fixés en application de la règle proportionnelle à la plus forte moyenne, par application du tableau du §3 de ce même article

Cette décision implique la recomposition de notre Conseil communautaire, du fait du renouvellement partiel du Conseil municipal de Aubonne les 21 et 28 septembre prochains.

D'un point de vue local, les représentations des communes de Gilley, Arçon et la Longeville sont impactées avec respectivement 2 et 1 conseiller supplémentaire. En revanche, la commune de la Chaux perd un représentant.

► **Contrat de Bail Emphytéotique** : Communauté de Communes / Syndicat du Pays de Montbenoit : Afin, de préciser au mieux les conditions d'occupation par la communauté de communes du bâtiment situé : 4, rue du Val saugeais.

Il est donc proposé d'établir un Contrat de bail emphytéotique : consistant pour le Bailleur à accorder à un Preneur : CCCM, un droit réel immobilier portant uniquement sur les constructions pour une longue durée.

A l'issue, le Bailleur devient bénéficiaire du Bâti ainsi réhabilité.

La mise en place de ces baux permet, entre autre aux Collectivités de valoriser leurs biens.

► **Site Internet**

Mme JOLIOT évoque le souhait de mettre en place un Site, à l'échelle de la Communauté de Communes, qui constitue un vecteur d'informations et de communication davantage adapté aux pratiques actuelles.

La mise à jour de cet outil constitue l'une des contraintes de la démarche

Il est donc proposé d'approfondir le sujet dans les mois à venir.



La prochaine réunion du Conseil communautaire est programmée :

**lundi 1^o décembre prochain à 20 H
en mairie de Maisons-du-Bois**